



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/2003/4
22 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS
Soixante et unième session
7-10 octobre 2003

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document rend compte des résultats de la cinquante-huitième session de la Commission qui intéressent les activités du Comité. Le Comité est invité à prendre note des conclusions et requêtes de la Commission et à y donner la suite voulue.

INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Europe a tenu sa cinquante-huitième session du 4 au 6 mars 2003 à Genève. Durant cette session, elle a pris des décisions dans plusieurs domaines qui intéressent les travaux du Comité du bois. Lesdites décisions concernaient notamment des questions de fond, le renforcement de l'Organisation – un examen de la structure intergouvernementale et un examen de l'assistance technique et des activités opérationnelles.

2. Des recommandations plus générales ont été faites en ce qui concerne le développement durable dans la région de la CEE à l'occasion des deux tables rondes organisées durant la session de la Commission: la Table ronde I: «Progrès réalisés dans le cadre des stratégies nationales de développement durable», et la Table ronde II: «Mise en œuvre des stratégies: le rôle de la coopération internationale». Parmi les priorités ou domaines abordés par les pays ont notamment figuré la dissociation de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement, le changement des modes de production et de consommation, le développement de la science et de la technologie, la lutte contre la pauvreté et la recherche de la cohésion sociale, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être, la santé, la gestion rationnelle des ressources naturelles, les politiques énergétiques durables, la protection de l'environnement, la recherche, la technologie et l'innovation, l'utilisation des terres et l'aménagement et le développement urbains, la mobilité dans le respect de l'environnement.

3. Tous les documents de la Commission, y compris le rapport annuel, peuvent être téléchargés du site Web de la CEE (http://www.unece.org/commission/2003/58th_index.htm).

A. Questions de fond

Tous les organes subsidiaires principaux devraient:

a) Continuer à réexaminer régulièrement leurs orientations stratégiques et leurs priorités. En particulier, l'année de présentation du budget, les orientations futures du programme de travail devraient être débattues dans le cadre de la préparation du budget-programme et des plans à moyen terme suivants;

b) Évaluer régulièrement les activités prévues afin de déterminer celles qui pourraient être abandonnées et remplacées par de nouvelles;

c) Assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans tous les secteurs d'activité;

d) Développer leur coopération et leurs activités intersectorielles, par exemple en programmant des réunions de bureau de deux ou trois organes subsidiaires principaux dans la même semaine afin de pouvoir tenir une réunion conjointe;

e) Prendre davantage en considération les préoccupations transsectorielles dans les travaux des différents sous-programmes: égalité entre les sexes, sécurité et technologies de l'information et de la communication (TIC) (en plus des aspects du développement durable mentionnés à l'alinéa c).

B. Renforcement de l'Organisation – réexamen de la structure intergouvernementale

Tous les organes subsidiaires principaux devraient régulièrement procéder à un réexamen de leurs structures. En particulier:

- a) Il faudrait envisager de rationaliser et de restructurer les organes subsidiaires et groupes apparentés, afin de maintenir leur utilité et leur efficacité;
- b) Il faudrait prévoir des clauses de caducité, selon qu'il conviendrait, ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus à la fin de la période concernée;
- c) Il faudrait réexaminer la fréquence des réunions et le nombre et la longueur des rapports.

C. Coopération technique

Il convient de réexaminer et de rationaliser les activités de coopération technique avec le concours des organes subsidiaires principaux. À cet égard, ces derniers devraient attacher une attention particulière aux conclusions ci-après de la Commission:

- a) Le mécanisme servant à définir les activités prioritaires de coopération technique devrait être renforcé pour que les projets d'assistance technique répondent aux besoins réels des pays membres, soient situés dans les domaines de compétence de la CEE et n'empiètent pas sur les activités d'autres organisations (voir, en particulier, les paragraphes 35 et 36 du document sur la réforme de la CEE (E/ECE/1399), qui traite de ces questions et des suivantes dans sa partie V);
- b) La coopération technique devrait porter sur l'ajustement des économies en transition de pays non candidats à l'accession, l'accent étant mis en particulier sur les pays en transition à faible revenu et moins développés;
- c) De même, les activités de coopération technique en faveur des pays d'Asie centrale, du Sud-Est de l'Europe et du Caucase devraient d'être renforcées;
- d) Il faudrait accorder aux pays en transition à faible revenu une assistance financière qui leur permette de participer à des activités de la CEE telles que des ateliers et séminaires;
- e) Il est important et nécessaire d'évaluer les activités de coopération technique, même si l'on sait que cela est difficile et complexe et exige des ressources.

4. À l'occasion de l'examen stratégique du programme de travail conjoint, auquel il sera procédé au titre du point 8 de l'ordre du jour provisoire, le Comité sera invité à mettre en pratique les recommandations mentionnées dans les sections A, B et C.

Activités intersectorielles et transsectorielles

5. Progressivement, le Comité adopte une approche intersectorielle et examine des questions transsectorielles, comme en témoignent les exemples suivants:

- *Approche intersectorielle*
 - Table ronde CEE/FAO sur le commerce, l'environnement et les forêts portant sur le thème «Travailler ensemble à un développement durable», 9 juillet 2003;
 - Forum de politique générale: forêts, bois et énergie;
 - Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS), notamment l'étude des politiques générales et le rapport principal.
- *Questions transsectorielles*¹
 - Développement durable: programme complet;
 - Égalité des sexes: activités de suivi du séminaire sur la place des femmes dans la foresterie, proposition de formation d'une équipe de spécialistes dans le cadre du Comité mixte FAO/CEE/OIT;
 - Technologies de l'information et des communications (TIC): séminaire périodique du Comité mixte sur les TIC dans le secteur, participation du secrétariat du Comité du bois aux travaux du Groupe d'étude de la CEE sur les TIC.

6. *Le Comité est invité à prendre note des recommandations de la Commission et à décider de les examiner dans leur ensemble au cours de l'examen stratégique.*

¹ Le Comité du bois n'a pas entrepris d'activités liées à des questions de sécurité.